

**CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE**  
**LUNDI 18 janvier 2016, 18h - 19h45**

Secrétaire de séance : Mme RIZZI.

Membres du conseil d'école présents :

La directrice : Mme GONSARD

L'équipe enseignante : Mmes JEGEN, ROMANN, PARISOT, BLANCHARD, GUERY, RIZZI, PACINI, TASSIN.

Les représentants de Parents d'élèves : Mmes MOURET, BOURGEOIS-JOËTS, BENSIMON, GUERIN (FCPE), Mme SENECHAL (PEEP), Mmes LEGHALI, ELNAGGAR (APEEF), Mme POT (UPEIW).

Le représentant du Maire : M. DURAND, adjoint au Maire en charge notamment des affaires scolaires.

Mmes VOILMY et FIGUEROA, ATSEM, invitées à titre consultatif.

Dans la mesure où plusieurs agents municipaux souhaités par M. DURAND et M. POUJOL (maire adjoint délégué à la voirie, aux travaux publics, aux marchés publics et aux services techniques) n'ont pas été invités, M. POUJOL a décliné l'invitation.

Le conseil d'école est institué en début d'année pour l'année scolaire. Il est composé des membres suivants:

- le directeur de l'école, président;
- le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal;
- les maîtres de l'école;
- les représentants des parents d'élèves.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les points demandés à être ajoutés à l'ordre du jour par M. DURAND (Travaux : Bilan sur les demandes de travaux réalisés et à prévoir./Temps Méridien : Bilan sur la nouvelle organisation de la restauration scolaire et précisions sur le fonctionnement de ce temps méridien./ ATSEMS : Demande de précisions sur les conditions de travail, rôles et missions demandées par les enseignants./ Caisse des Ecoles : Retour des parents sur les livres offerts par la CDE.) pourront être ajoutés au prochain d'école, ce conseil d'école extraordinaire étant réuni dans les plus brefs délais pour traiter une seule question primordiale : la sécurité des élèves de l'école.

La Directrice rappelle qu'elle est responsable de la sécurité des élèves de l'école. L'objectif de ce conseil est également pour elle de faire inscrire au procès verbal (qui est transmis à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale) tous les dysfonctionnements afin de protéger les élèves de l'école, le personnel et la directrice.

Afin de commencer la séance de travail, Mme GONSARD résume les événements depuis le début de l'année.

Rentrée des classes : arrivée massive d'élèves sur la commune. Naît alors le besoin de créer une salle de classe supplémentaire pour les élèves de la classe UPE2A les mardis et jeudis. Il n'y a plus de place disponible en élémentaire.

Solution d'urgence : fermeture du préau pour en faire une salle de motricité et ainsi dégager l'ancienne salle de motricité pour en faire une salle de classe.

1er conseil d'école :

- mise en garde sur les conditions de sécurité des élèves dans les salle « Algeco »,
- problèmes d'hygiène et de développement de l'estime de soi pour les élèves
- perpétuelle réorganisation des agents en fonction des contraintes de chaque classe

Attentats de novembre :

- plan vigipirate niveau alerte attentat : la sécurité est renforcée dans les écoles. Le portail est géré par les enseignantes qui effectuent un contrôle visuel des personnes qui entrent dans l'école.
- toutes les portes des bâtiments sont fermées à clefs
- exercice de confinement (PPMS) réalisé le 11 décembre : élèves obligés de sortir pour regagner la zone de confinement alors que l'exercice demande de rester à l'intérieur des bâtiments.

Sur le chantier en novembre : un agent de conformité est passé avec Monsieur DENISARD, la directrice a demandé à ce que soit ajouté sur le papier (fait devant elle et Monsieur DENISARD) la possibilité que cette salle soit une salle de classe. Ce n'est apparemment pas une garantie.

Mardi 12 janvier : entretien de la directrice avec Messieurs POUJOL et DURAND. Ils ont convenu de travailler sur la possibilité ou non de modifier la réorganisation des locaux afin d'avoir des éléments de travail

pour ce conseil d'école extraordinaire. En attendant, tout déménagement ou réception de commande de matériel de la classe UPE2A étaient suspendus.

Vendredi 15 janvier, la municipalité a envoyé ses équipes déménager l'actuelle salle de motricité vers la nouvelle salle (ancien préau) sans prévenir la directrice, ce qui a mis en défaut la sécurité des élèves et l'organisation des apprentissages :

les élèves d'une classe se sont retrouvés au milieu des déménageurs,  
le portail était grand ouvert à deux reprises (alors que nous sommes en plan vigipirate alerte attentat),

les séances de motricité ont été annulées le matin alors que c'est un apprentissage quotidien (l'après-midi, les élèves avaient déjà commencé leur séance de motricité lorsque les agents municipaux sont venus. Il leur a été demandé de différer leur intervention).

les apprentissages de l'après-midi et la sieste des PS ont été perturbés par le bruit du nettoyage de la cour.

A ce jour,

nous utilisons l'actuelle salle de motricité sans matériel car il n'y a pas eu d'agent de conformité pour nous autoriser à entrer dans la nouvelle salle de motricité,

les élèves des deux classes « Algeco » rencontrent toujours des difficultés pour apprendre à se gérer en terme d'hygiène et développer l'estime de soi,

les élèves des deux classes « Algeco » ne sont pas en sécurité en cas de confinement (rappel que les écoles sont menacées et que nous sommes toujours en niveau alerte attentat et toujours en état d'urgence jusqu'au 20 février).

Solution proposée :

Rentrer une salle de classe dans l'ancienne salle de motricité et la deuxième dans la nouvelle salle de motricité.

Utiliser une salle « Algeco » en salle de motricité : même superficie que la superficie utilisable et utilisée à l'intérieur des poteaux de l'actuelle salle de motricité.

Utiliser la deuxième salle « Algeco » en salle de classe UPE2A les mardis et jeudis pour les élèves de l'école élémentaire.

Utiliser les deux salles « Algeco » sur la pause méridienne en cas de grand froid ou de pluie (laisser des meubles pour le centre, la directrice en prête déjà de sa classe).

Cette solution ne serait que temporaire car une fermeture de classe est probable, au quel cas la salle de motricité rentrera à nouveau dans le bâtiment au mois de septembre.

### Questions

1) Cette réorganisation est-elle possible ou non ?

M. DURAND explique que pour fermer le préau, la municipalité a lancé un appel d'offre avec un cahier des charges afin qu'au moins trois maîtres d'oeuvre présentent un projet de travaux de fermeture de préau pour être aménagé en salle de motricité et non en salle de classe.

M. DURAND indique que la municipalité s'exposerait à des sanctions si un des maîtres d'oeuvre non retenu venait à découvrir une autre utilisation de cette salle qu'en salle de motricité. Il y aurait tromperie sur l'appel d'offre.

Les représentants de Parents d'élèves proposent de travailler ensemble sur le cahier des charges qui a été rédigé afin de trouver des termes peut-être interprétables de différentes manières (motricité/enseignement sportif). La directrice s'associe à cette piste.

La directrice demande quels sont les délais pour changer l'utilisation d'une salle car s'il y a un problème de désignation de salle pour ce nouveau marché public, il y en aura un avec l'ancien marché public qui a permis de construire l'actuelle salle de motricité.

M. DURAND posera la question à ses collègues.

Les représentants de Parents d'élèves s'interrogent sur la possibilité de rédiger un avenant au marché public ou de demander une dérogation pour faire une autre utilisation de la salle suite aux événements du 13 novembre et dans la mesure où nous sommes en état d'urgence.

M. DURAND souligne que cette réorganisation poserait problème pour la pause méridienne, la directrice du centre s'inquiète sur la possibilité de mettre les enfants à l'abri pendant cette pause.

La préoccupation du bien-être et de la sécurité des élèves par l'équipe enseignante ne s'arrête pas pendant la pause méridienne.

L'équipe enseignante propose que les élèves aient toujours accès à la salle de motricité (même déplacée dans une salle « Algeco ») et indique que la demande aux collègues d'élémentaire sera faite pour que les

élèves de l'école maternelle puissent avoir accès à la salle de classe UPE2A inutilisée sur la pause méridienne. Ceci permettrait de partager les élèves en deux groupes et de pouvoir leur proposer d'autres activités en plus de la vidéo.

M. DURAND souligne que la superficie de la salle de motricité dans une salle « Algeco » serait moindre que dans l'ancienne salle et dans la nouvelle.

L'équipe enseignante avait pris les mesures : ceci est vrai pour la nouvelle salle (82,5 m<sup>2</sup>) mais pas pour l'ancienne (surface utilisable de 60m<sup>2</sup>). Les salles « Algeco » mesurent 58 m<sup>2</sup>.

M. DURAND indique alors que le stockage du matériel réduira la surface praticable. L'équipe enseignante a pensé stocker en partie ce matériel dans le fond de la deuxième salle « Algeco » (occupée par 10 à 12 élèves deux jours par semaine seulement).

M. DURAND indique que l'installation d' « Algeco » est une solution provisoire. Il indique aussi que dans l'éventualité d'une ouverture de classe en école élémentaire l'année prochaine, il faudrait peut-être penser à déplacer la classe d'école maternelle actuellement située dans le modulaire (avec sanitaires) de l'école élémentaire dans une salle « Algeco » de la cour d'école maternelle (sans sanitaire).

La directrice indique que cela poserait à nouveau les problèmes en terme d'hygiène et de sécurité (les mêmes que nous essayons de résoudre ce soir). De plus, Madame l'Inspectrice avait fait remarquer lors d'une réunion de prévision d'effectifs avec M. MEUNIER, qu'il faut agir avec bienveillance pour tous les élèves (école élémentaire et école maternelle), prendre les décisions les plus adaptées et répartir les efforts.

M. DURAND pense que nous aurions mieux fait d'installer les « Algeco » dans la petite cour pour rapprocher les élèves des sanitaires. L'équipe enseignante et les représentants de Parents d'élèves qui connaissent bien les locaux aussi lui indiquent que cela est faux.

2) Que faire en cas de confinement : sortir ou pas ? Malle PPMS supplémentaire ? Comment faire en cas de besoin pour aller aux toilettes ?

La directrice indique que les dysfonctionnements de l'exercice PPMS du mois de décembre ont été notés au registre de sécurité par M. MEUNIER (exercice commun car locaux communs).

M. DURAND précise que Monsieur le Maire s'est renseigné et que cela engagerait d'importants travaux si l'école devait être équipée contre une attaque bactériologique par exemple.

La directrice se réfère au BO HS N°3 du 30/05/2002 et sa circulaire qui donnent des indications sur la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sureté.

L'objectif de ce PPMS est d'anticiper une situation d'urgence pour confiner les élèves à l'intérieur de l'école afin de prévenir d'un danger extérieur (ex : émanation de gaz toxiques, risques météorologiques, alerte attentat, ...)

Voici quelques critères de choix de zone de confinement extraits de la de la circulaire C. n° 2002-119 du 29-5-2002 (NOR : MENE0201079C)

- facilité d'accès ;
- localisation (étage en cas de risque d'inondation...) ;
- orientation (vitres non exposées aux vents dominants en cas de tempête...) ;
- qualités du bâti ;
- confinement possible (penser que les vitres peuvent être brisées en cas d'explosion...) ;
- points d'eau et sanitaires accessibles ;
- moyens de communication interne.

Dans la mesure où aucun changement ne sera validé ce soir, la directrice fait la demande d'une malle PPMS supplémentaire à stocker dans les salles « Algeco » au cas où les élèves seraient retenus à l'intérieur.

3 ) Que faire pour satisfaire les besoins des élèves : uriner, se laver les mains

M. DURAND rappelle que cette solution (Algeco) n'est que provisoire et qu'il est impossible d'ajouter des sanitaires à ces deux salles. Il fait remarquer qu'il fallait signaler ce problème plus tôt.

L'équipe enseignante et les représentants de Parents s'opposent à cette affirmation et rappellent que ce point a déjà été noté au 1er conseil d'école et que l'équipe enseignante a pointé les problèmes qu'engendreraient des salles de classes isolées sans sanitaire dès qu'elle en a été informée l'an dernier (entretien avec Monsieur le Maire le 28/05/2015).

Les ATSEM confirment à M. DURAND que les élèves passent bien aux toilettes après le déjeuner. Elles indiquent aussi que le déroulement des activités est régulièrement perturbé par des demandes d'élèves pour aller aux toilettes : cela se remarque moins lorsqu'une classe est à proximité des sanitaires car il n'y a pas besoin d'habiller les élèves pour sortir du bâtiment. Cela prend beaucoup plus de temps lorsqu'il faut sortir

d'un « Algeco » pour regagner le bâtiment avec sanitaires.

Comme l'équipe enseignante, les représentants de Parents d'élèves sont contre le fait de demander à des enfants de se retenir ou de devoir les laisser s'uriner dessus.

Il est également préjudiciable pour les apprentissages d'interrompre deux classes (lorsque les enseignantes sont sans ATSEM dans les deux classes ou lorsqu'une seule classe a une ATSEM) pour emmener un élève aux toilettes.

La directrice fait remarquer que les solutions existent sans coût supplémentaire et que l'on passe tous les jours devant : rentrer les deux classes à l'intérieur du bâtiment assure pleinement la sécurité des élèves et les aide à développer l'estime de soi en terme d'hygiène. Une enseignante rappelle aussi qu'un an est très long en terme d'apprentissage et dans le processus de développement d'un jeune enfant.

Les représentants de Parents d'élèves demandent quels risques doit-on prendre ? Quelles seraient les sanctions par rapport au marché public initialement lancé? Que se passerait-il pour les élèves en cas d'accident, est-ce à eux de supporter ce risque?

La directrice propose de voter au prochain conseil d'école sur la réorganisation des locaux.

A ce jour, seul l'avis des représentants de Parents d'élèves et des enseignantes est recueilli : ces membres du conseil d'école sont favorables pour rentrer les élèves dans le bâtiment principal dans les deux salles de motricité disponibles et d'utiliser une salle « Algeco » en salle de motricité au moins jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Un autre fonctionnement sera envisageable dès qu'il y aura une fermeture de classe, l'objectif étant aussi de rendre aux élèves de l'école maternelle l'espace de cour dont ils ont besoin.

Dans l'attente du passage d'une commission de sécurité pour l'utilisation de la nouvelle salle de motricité, tout déménagement est suspendu ainsi que la réception de la commande du mobilier scolaire pour la classe UPE2A.

De plus, sur le temps scolaire, l'organisation et l'accès aux locaux se fait sous la responsabilité de la directrice. La directrice doit donc être prévenue de toute intervention par les services municipaux sur le temps scolaire. M. DURAND se charge de transmettre cette information aux responsables du CTM.

4) Quand l'ouverture du portail côté chemin de la vallée pourra t-elle reprendre ?

M. DURAND ne voit aucun inconvénient à ce que l'ouverture se fasse d'un côté ou de l'autre. M. PLATA (Police Municipale) lui a indiqué qu'il était plus facile de gérer les deux entrées du même côté.

Les représentants de Parents d'élèves font remonter plusieurs avantages et inconvénients : l'ouverture côté cour maternelle arrange les Parents avec enfants en élémentaire et en maternelle, la circulation sur les trottoirs est moins confrontée aux problèmes de croisements des personnes mais elle est moins facile pour les familles qui ne viennent qu'à l'école maternelle et avec une poussette.

Tant que la commission de sécurité ne passe pas pour vérifier la conformité de l'entrée côté chemin de la vallée suite aux travaux, l'ouverture restera côté cour maternelle.

Cette question sera ajoutée au prochain conseil d'école avec un vote pour statuer.

La séance est levée à 19h45.